

**La Corporation de développement des
investissements du Canada**

Loi sur l'accès à l'information
Rapport annuel au Parlement

1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Table des matières

Introduction.....	3
Mandat et structure organisationnelle de la Société.....	3
Ordonnance de délégation de pouvoirs.....	3
Points saillants du rapport statistique 2018-2019.....	4
Fonds de renseignements.....	5
Formation et sensibilisation.....	5
Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives.....	5
Sommaire des enjeux-clés et des mesures prises à la suite de plaintes ou enquêtes relatives à des plaintes.....	6
Suivi de conformité.....	6

Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Annexe B – Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (Lois révisées du Canada (1985), chapitre A-1)) a été promulguée le 1^{er} juillet 1983. La *Loi sur l'accès à l'information* (la « *Loi* ») confère aux citoyens canadiens et aux résidents permanents un droit général d'accès à l'information contenue dans les dossiers du gouvernement, y compris ceux des sociétés et organismes d'État, sous réserve de certaines exceptions précises et limitées.

Le présent rapport annuel au Parlement sur la *Loi sur l'accès à l'information* a été préparé et soumis au Parlement aux termes de l'article 72 de la *Loi* et couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

La Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV » ou « la Société ») est devenue assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* le 1^{er} septembre 2005.

Mandat et structure organisationnelle de la Société

La Corporation de développement des investissements du Canada a été incorporée en 1982 comme société d'État fédérale afin de permettre au gouvernement de posséder une entité commerciale dans le but de faire des investissements en actions et de gérer des actifs commerciaux du gouvernement au mieux des intérêts du Canada, dans une perspective commerciale.

À l'heure actuelle, la CDEV est responsable de trois filiales en propriété exclusive : Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Canada TMP Finance Ltd. (« TMP Finance ») et sa filiale, Corporation Trans Mountain (« CTM »). La Société canadienne d'investissement GEN (« GEN ») a été dissoute le 28 juin 2018 et elle a cessé d'être une filiale à cette date. Un rapport annuel sur la *Loi sur l'accès à l'information* a été préparé pour chaque filiale.

La Société fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Deux employés à plein temps de la CDEV se consacrent à temps partiel à des activités liées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (« AIPRP ») pour la CDEV et ses filiales, à l'exclusion de TMC. Le service de l'AIPRP se compose du coordonnateur de l'AIPRP et d'un analyste. La CDEV retient les services de conseillers juridiques externes et de conseillers indépendants, au besoin.

Ordonnance de délégation de pouvoirs

L'ordonnance de délégation des pouvoirs (annexe « A ») est révisée et approuvée chaque année par le chef de l'organisme. Le pouvoir d'approuver ou de refuser la communication des renseignements ministériels, demandés en vertu de la *Loi*, a été partagé entre le premier vice-président et le coordonnateur de l'AIPRP.

Points saillants du rapport statistique 2018-2019

L'annexe « B » présente un rapport statistique sommaire des demandes reçues dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

La Société a reçu quatre demandes officielles et vingt et une demandes informelles au cours de la période considérée. Aucune demande n'était en suspens au 31 mars 2019.

Cinq demandes officielles ont été traitées au cours de la période considérée. Deux demandes ont été abandonnées, une demande a été transférée à une autre filiale et deux demandes ont été divulguées en partie. Trois demandes ont nécessité des prolongations de quatre-vingt-dix jours et une autre a nécessité une prolongation de soixante jours en raison de consultations auprès du gouvernement et de tierces parties. Deux demandes ont été complétées après les délais statutaires en raison de consultations complexes avec des tierces parties et le gouvernement.

Vingt et une demandes informelles ont été réglées pendant la période considérée. Seize demandes ont été réglées en moins de quinze jours et cinq ont nécessité de seize à trente jours.

Onze consultations ont été reçues d'autres organismes du gouvernement du Canada. Aucune consultation reçue au cours de la période précédente n'était en suspens. Dix consultations ont été complétées au 31 mars 2019.

Parmi les nouvelles consultations, dix ont été divulguées en totalité. Sept ont été complétées en moins de quinze jours, deux dans un délai de seize à trente jours et le règlement d'une demande a nécessité entre trente et un et soixante jours. Une consultation était en suspens au 31 mars 2019.

Deux demandes ont été complétées après les délais statutaires en raison de consultations complexes à l'externe. Une demande a excédé les délais statutaires de quatre jours et une autre de cent soixante-dix-sept jours. Les demandes complétées au-delà des délais statutaires représentent 33 % de toutes les demandes officielles au cours de la période considérée.

Depuis que la Société a été assujettie à la *Loi* au mois de septembre 2005, elle reçoit en moyenne deux demandes officielles et quatre consultations par période considérée. Au cours de la présente période, la CDEV a reçu plus de consultations que par les années passées. La majorité de celles-ci étaient reliées à des projets entrepris par la Société et qui étaient d'intérêt pour les médias et le public.

Au cours de la période considérée, les exemptions évoquées réfèrent aux chapitres 13 (1) c), 14 a), 14 b), 16 (2) a), 17, 18, 19 (1), 20, 21, 23 et 24 (1). Aucune exclusion ne s'appliquait. Ces exemptions sont les plus couramment utilisées par la Société compte tenu de la nature de ses activités.

Fonds de renseignements

Le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels doit fournir au Secrétariat du Conseil du Trésor la description complète des documents des fonds de renseignements de la CDEV et lui communiquer les mises à jour dans un délai permettant de les inclure dans les publications *Info Source*.

Ces publications contiennent la description des catégories de documents ministériels détenus par la Corporation de développement des investissements du Canada, La Société ne possède aucun fichier non consultable. Elle publie son chapitre d'*Info Source* sur son site Web, à l'adresse www.cdev.gc.ca.

La Corporation de développement des investissements du Canada a son propre site Web accessible au public : www.cdev.gc.ca. Le site Web contient des renseignements sur l'AIPRP liés à la CDEV et à ses filiales. Les sommaires des demandes à l'accès à l'information complétées sont publiés à la section de l'accès à l'information du site Web.

Depuis le premier trimestre de 2018, les sommaires des demandes complétées sont également disponibles sur le site Web public du gouvernement et sont répertoriés dans la base de données consultable.

La Corporation de développement des investissements du Canada n'a pas de salle de lecture officielle, car elle occupe un nombre limité de locaux. Elle pourra cependant prendre les dispositions nécessaires pour offrir aux personnes qui en font la demande un espace de consultation, comme l'invite à le faire la *Loi sur l'accès à l'information*.

Formation et sensibilisation

Quatre employés non liés à l'AIPRP ont participé à une présentation interactive organisée par les conseillers juridiques externes de la CDEV. La séance d'information a également servi à présenter sommairement l'AIPRP aux employés de TMC auxquels ont été confiées des responsabilités liées à l'AIPRP. L'événement a été organisé lorsque la TMC est devenue assujettie à la Loi, en septembre 2018. Les sujets abordés comprenaient les obligations liées à l'AIPRP, la gestion de l'information et les relations avec les demandeurs.

La direction de la CDEV rencontre les administrateurs de l'AIPRP pour discuter de demandes et de consultations précises, au besoin.

Les membres de la direction sont informés régulièrement de l'état des dossiers et des exigences en matière de production de rapports. Les sommaires des demandes officielles et informelles liées à l'AIPRP pour la CDEV et ses filiales sont présentés au conseil d'administration au moins une fois l'an.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Les politiques, lignes directrices, procédures et initiatives relatives à l'AIPRP sont

révisées régulièrement. Des changements liés à la technologie et aux options logicielles sont pris en considération à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Il n'y a eu aucun changement ou modification aux politiques, lignes directrices ou procédures au cours de la période considérée.

Sommaire des enjeux-clés et des mesures prises à la suite de plaintes ou enquêtes relatives à des plaintes

Une plainte a été enregistrée auprès du Commissaire à l'information en vertu de l'article 32 de la *Loi*, alléguant que des articles incorrects de la *Loi* ont été appliqués pour justifier l'exemption. La plainte a été déposée contre un autre organisme gouvernemental; toutefois, les dossiers en cause provenaient de la CDEV et, par conséquent, la Société a contribué à régler la plainte. La CDEV a travaillé de concert avec le Commissaire à l'information, des tierces parties externes et d'autres sociétés du gouvernement et ils ont réglé la plainte avec succès avant la fin de la période considérée. On a révisé les exemptions et des renseignements additionnels ont été communiqués au demandeur.

Suivi de conformité

Les demandes en suspens sont révisées de façon régulière afin de s'assurer que le dossier est à jour et que les délais de traitement sont respectés.

Annexe A – Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

DESIGNATION/ DÉLÉGATION

*ACCESS TO INFORMATION ACT/
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION*

Access to Information Act Designation Order

By this order made pursuant to section 73 of the *Access to Information Act*, I hereby authorize those officers and employees of the Canada Development Investment Corporation and subsidiaries (excluding Trans Mountain Corporation) occupying, on an acting basis or otherwise, the positions identified within the attached schedule to perform on my behalf any of the powers, duties, or functions specified therein.

This designation replaces and repeals all previous orders.

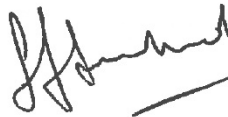
Dated in Vancouver on this ___8th___ day of April 2019

Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Par le présent arrêté pris en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information*, j'autorise les agents et les employés du Corporation de développement des investissements du Canada et les filiales (sauf la Corporation Trans Mountain) occupant, par intérim ou autrement, les postes identifiés dans l'annexe ci-jointe à exercer en mon nom, les attributions, les fonctions et les pouvoirs qui y sont spécifiés.

Le présent document remplace et annule tous les arrêtés antérieurs.

Fait à Vancouver en ce ___8___ jour en avril 2019



Stephen Swaffield

Chairperson - Canada Development Investments Corporation /
Le Président - Corporation de développement des investissements du Canada

Annexe B – Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: La Corporation de développement des investissements du Canada

Période d'établissement de rapport : 2018-04-01 au 2019-03-31

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0
Total	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	0
Refus de s'identifier	0
Total	0

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande transmise	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) a)	0	16(2)	0	18 a)	0	20.1	0
13(1) b)	0	16(2) a)	0	18 b)	0	20.2	0
13(1) c)	0	16(2) b)	0	18 c)	0	20.4	0
13(1) d)	0	16(2) c)	0	18 d)	0	21(1) a)	0
13(1) e)	0	16(3)	0	18.1(1) a)	0	21(1) b)	0
14	0	16.1(1) a)	0	18.1(1) b)	0	21(1) c)	0
14 a)	0	16.1(1) b)	0	18.1(1) c)	0	21(1) d)	0
14 b)	0	16.1(1) c)	0	18.1(1) d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1) d)	0	19(1)	0	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) b)	0	24(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) a)	0	20(1) b.1)	0	26	0
16(1) a)(i)	0	16.4(1) b)	0	20(1) c)	0		
16(1) a)(ii)	0	16.5	0	20(1) d)	0		
16(1) a)(iii)	0	17	0				
16(1) b)	0						
16(1) c)	0						
16(1) d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68 a)	0	69(1)	0	69(1) g) re a)	0
68 b)	0	69(1) a)	0	69(1) g) re b)	0
68 c)	0	69(1) b)	0	69(1) g) re c)	0
68.1	0	69(1) c)	0	69(1) g) re d)	0
68.2 a)	0	69(1) d)	0	69(1) g) re e)	0
68.2 b)	0	69(1) e)	0	69(1) g) re f)	0
		69(1) f)	0	69.1(1)	0

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	0	0
Total	0	0	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	0	0	0
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 - Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0	0	\$0
Recherche	0	\$0	0	\$0
Production	0	\$0	0	\$0
Programmation	0	\$0	0	\$0
Préparation	0	\$0	0	\$0
Support de substitution	0	\$0	0	\$0
Reproduction	0	\$0	0	\$0
Total	0	\$0	0	\$0

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

6.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
0	0	0	0

PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

PARTIE 9 - Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

9.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$0
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$0

9.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.00
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.00
Étudiants	0.00
Total	0.00

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.